

Feuille de route pour un espace européen unique des transports - Vers un système de transport compétitif et économe en ressources

2011/2096(INI) - 16/06/2011

Le Conseil a tenu un **débat** sur le Livre blanc concernant les transports en mars 2011. Les ministres ont été invités à répondre à un questionnaire élaboré par la présidence, portant principalement sur l'objectif global, les points de repère et les initiatives relatives à leur mise en œuvre, tels qu'exposés dans le Livre blanc.

Les États membres ont généralement bien accueilli le Livre blanc, qu'ils considèrent comme un document très complet, qui contribue à la réalisation des objectifs environnementaux de l'UE, à l'achèvement du marché intérieur et à la réduction de la dépendance à l'égard du pétrole.

Toutefois, de nombreuses délégations estiment que **l'objectif poursuivi** d'une réduction de 60% par rapport à 1990 des émissions de carbone, d'ici 2050, est très ambitieux et qu'il faudrait le considérer **comme indicatif**, et non comme contraignant. En outre, afin de préserver la compétitivité de l'UE, il conviendrait de chercher à obtenir des engagements similaires au niveau international.

Par ailleurs, plusieurs délégations ont souligné qu'il était nécessaire **d'adapter les mesures politiques aux situations spécifiques des différentes parties de l'Union** ou, plus précisément, qu'il convenait de s'attaquer aux disparités constatées entre les différents États membres en ce qui concerne le développement de l'infrastructure.

Les **principales priorités** mises en évidence par les délégations concernent notamment: i) le soutien à la recherche, à l'innovation et aux nouvelles technologies, ii) l'interconnexion des réseaux de transport au sein de l'Union et la création d'un réseau de transport transeuropéen multimodal homogène, iii) l'achèvement du marché européen unique dans le domaine des transports, iv) l'internalisation des coûts externes dans tous les modes de transport, v) le développement de nouveaux mécanismes de financement, vi) la sécurité routière, ainsi que vii) la promotion de corridors de fret multimodaux et l'intégration modale complète.

Certains États membres ont également souligné qu'il convenait d'évaluer soigneusement **les incidences économiques et les conséquences financières** des initiatives proposées.

La Commission est invitée à tenir compte des résultats de ces discussions lorsqu'elle développera des initiatives visant à créer un système de transport durable.